

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° I-107

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 11

I. – À l'alinéa 9, substituer au taux :

« 41,2 % »

le taux :

« 20,6 % ».

II. – En conséquence, au même alinéa 9, substituer au taux :

« 20,6 % »

le taux :

« 10,3 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.